



*Région Centre*

# Démarche Ambitions 2020

## Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

9 Juillet 2013

Plus qu'une Région  
une chance pour les territoires

Région  
Centre

## 2 étapes :

- La déclinaison du SRADDT à l'échelle des Bassins de Vie (diagnostic, enjeux et priorités partagés) formalisée dans « Ambitions 2020 »
- La mise en œuvre opérationnelle au travers de toutes les politiques dont les Contrats de Solidarité

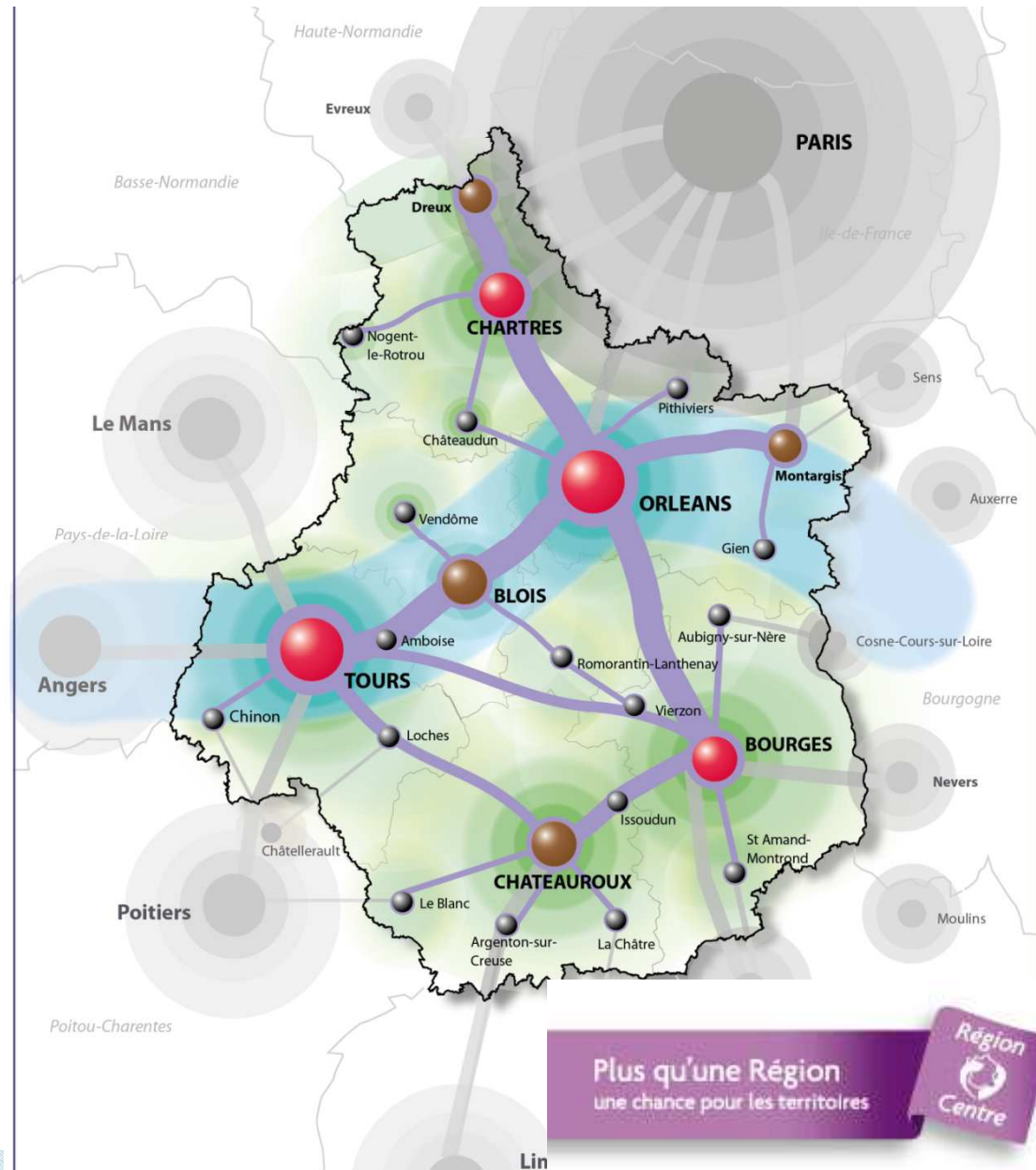
# La déclinaison du SRADDT : « Ambitions 2020 » dans les Bassins de vie

# Le SRADDT Ambitions 2020

## Un réseau de villes hiérarchisé

- Les 3 grandes aires d'influence
- 8 agglomérations
- 16 pôles de centralité

⇒ Points d'ancrage du développement économique et social des territoires

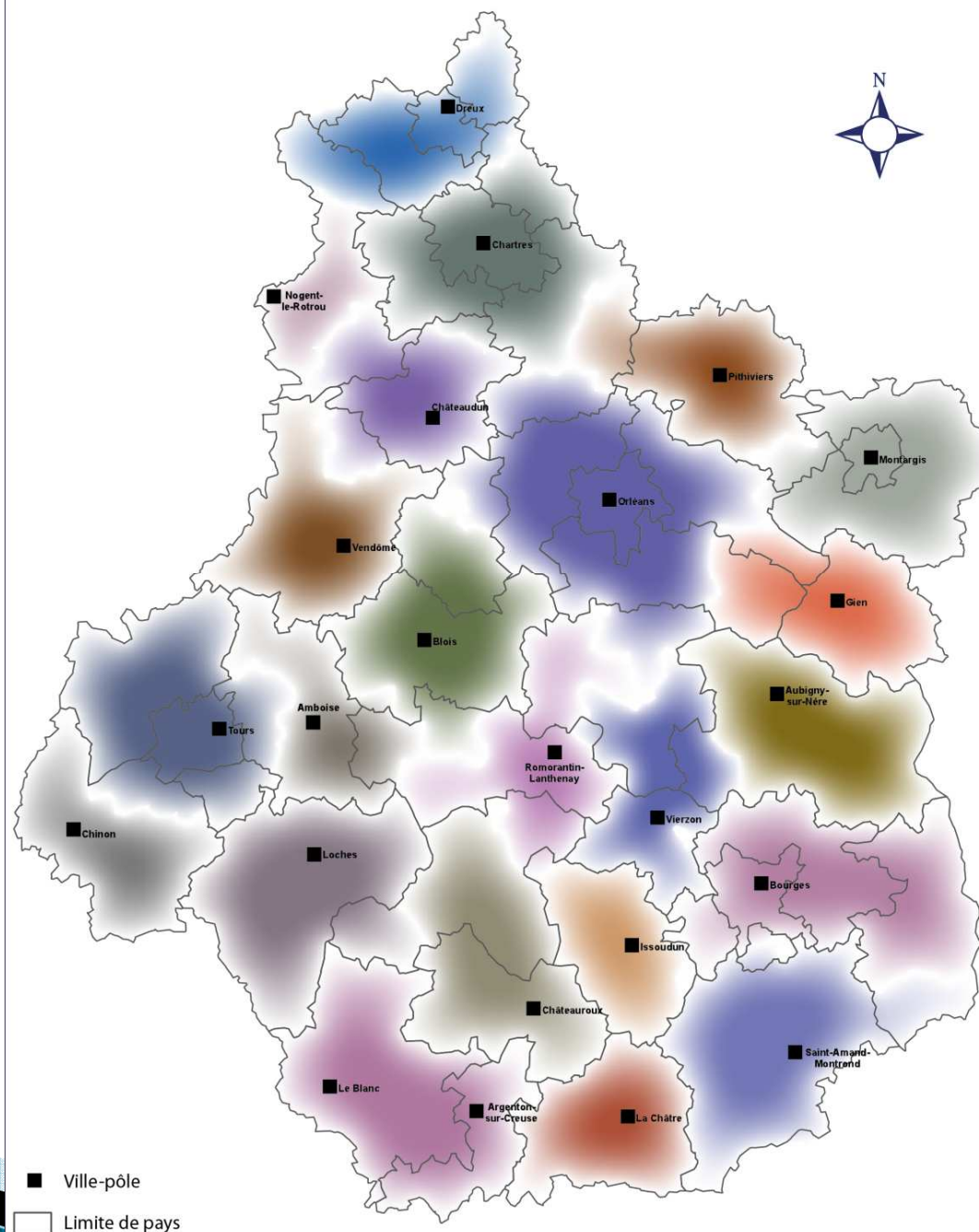


A partir de ce réseau, 23 bassins de vie polarisés par une agglo ou une ville ont été identifiés.

Le bassin de vie tient compte de la réalité de la vie des habitants :

- Les déplacements **domicile-travail**
- Les déplacements **domicile-services et équipements**  
(commerce, éducation, santé, sport et culture)

## Les bassins de vie et pays en région Centre





Le **Bassin de vie** est le périmètre sur lequel la Région engage le dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux pour :

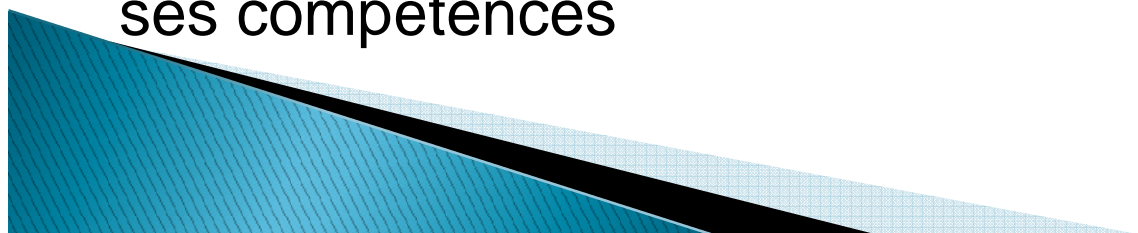
- ▶ Décliner les orientations stratégiques du SRADDT et l'Action régionale aux territoires vécus par les habitants
- ▶ Assurer la cohérence et rendre plus lisibles la globalité des interventions régionales sur le territoire
- ▶ Enrichir et élargir le dialogue au-delà de la sphère institutionnelle
- ▶ Favoriser l'expression des priorités stratégiques des territoires en lien avec les orientations régionales

## Ambition 2020 à l'échelle de chaque Bassin de vie

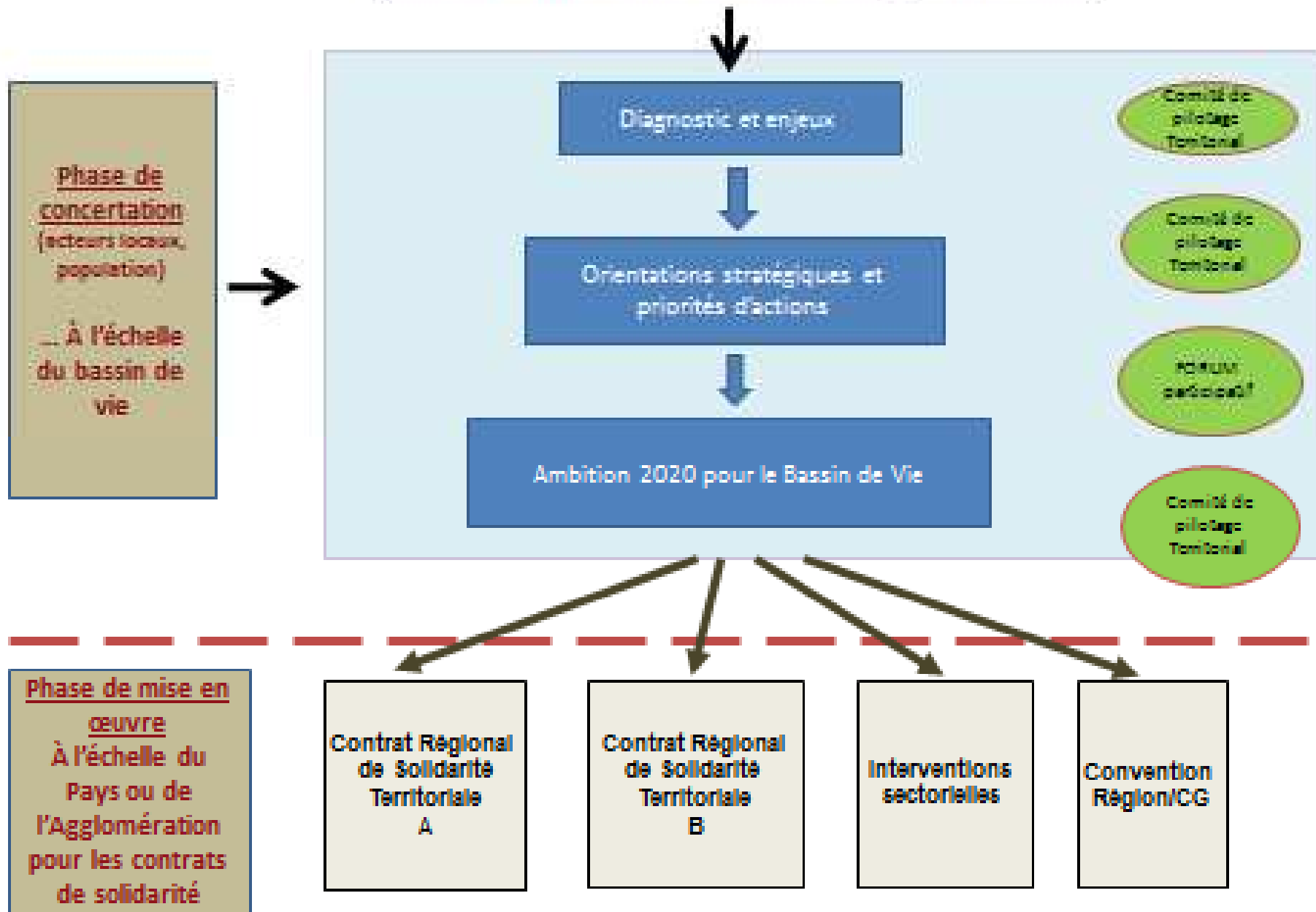
C'est une démarche conduite par la Région permettant de co-construire et de partager avec le territoire :

- ▶ Un diagnostic
- ▶ Des enjeux
- ▶ Des orientations stratégiques
- ▶ Les priorités régionales discutées dans le cadre d'un forum

La conclusion du processus s'achève par l'adoption en CPR d'« **Ambition 2020 pour le Bassin de vie** », déclinaison de l'ensemble des interventions que la Région mettra en œuvre ou soutiendra au titre de l'ensemble de ses compétences



## SRADDT et autres schémas régionaux





# Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale :

la conjugaison des priorités du SRADDT avec les  
besoins des territoires



Plus qu'une Région  
une chance pour les territoires

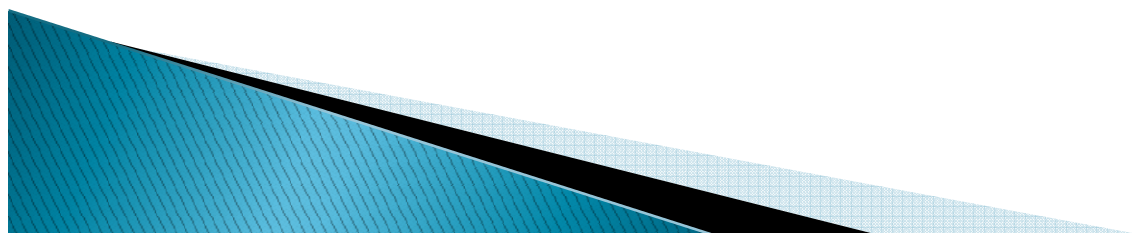
Région  
Centre



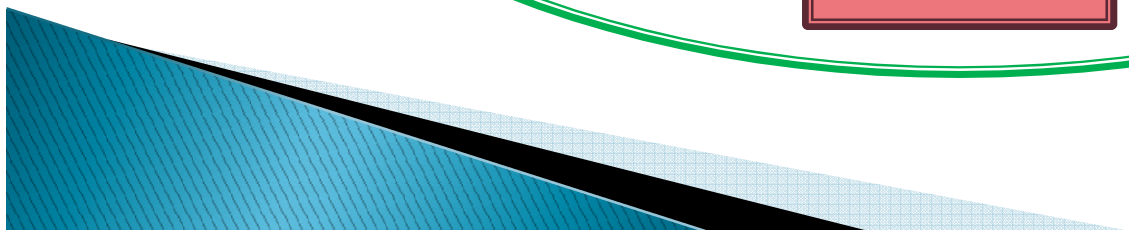
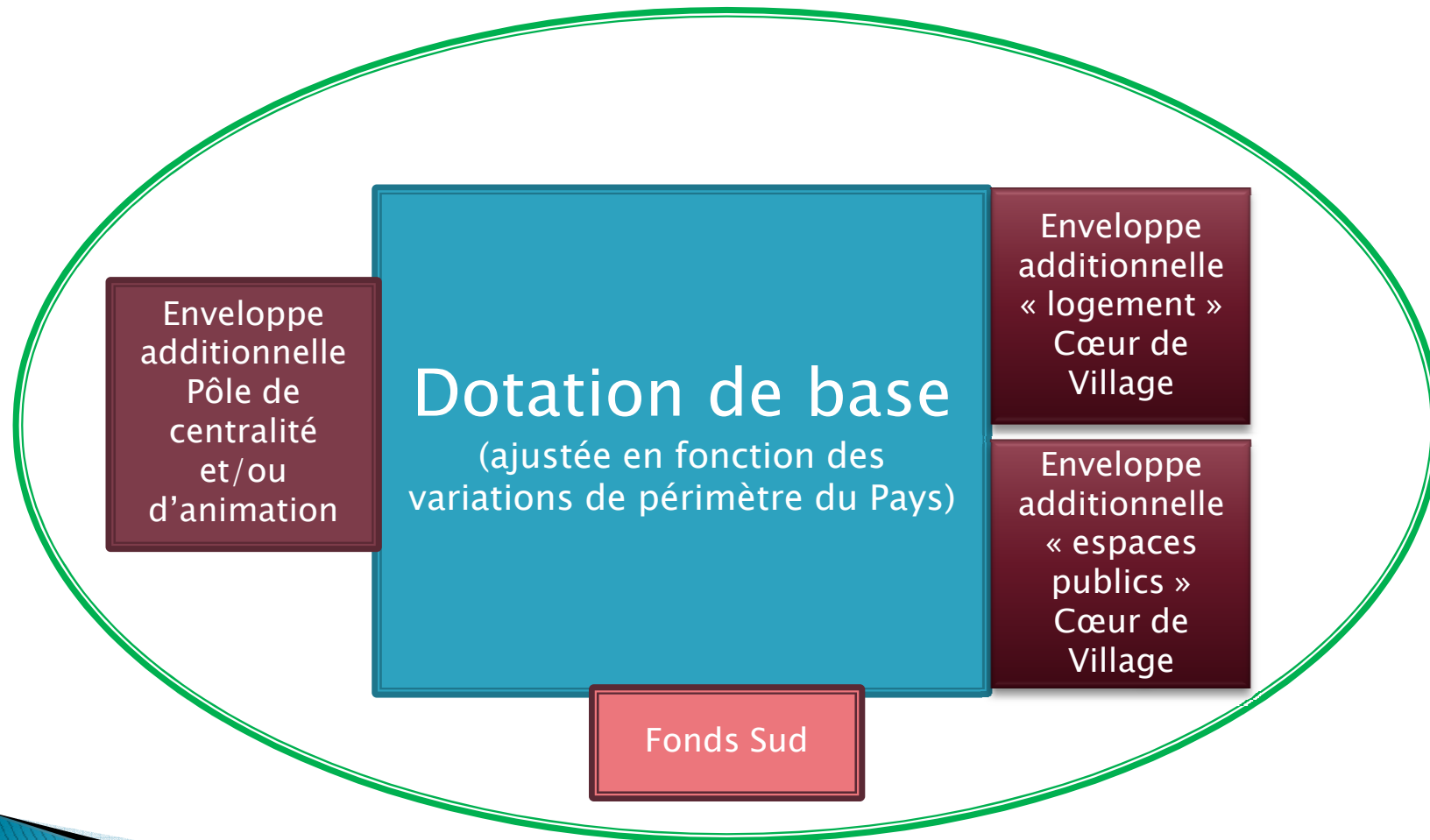
## Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

Le Contrat de Solidarité territorial est :

- Une déclinaison opérationnelle d'Ambitions 2020 du Bassin de Vie permettant de conjuguer les priorités du SRADDT avec les initiatives locales
- à l'échelle des Pays et agglos reconnus comme maille opérationnelle de dialogue et de régulation pour la définition d'un programme d'actions
- et dans le cadre d'une négociation élargie au pôle de centralité, au PNR et aux Com Com dans les Pays et à la Ville centre dans les agglomérations
- Le Contrat de Solidarité est signé par le Pays, la ville pôle, les Com Com et le PNR ou l'Agglo et la Ville centre



# Contrat Régional de Solidarité Territoriale



# Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale: Les axes d'intervention

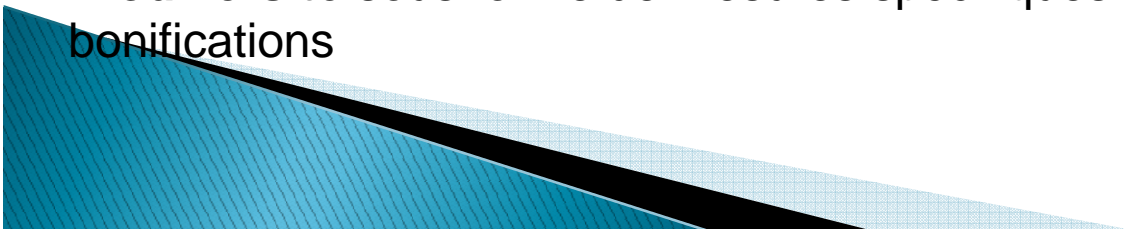
## Trois priorités thématiques

- ▶ **Développer l'emploi et l'économie** : Très Haut Débit, immobilier d'entreprises, plateformes technologiques, insertion par l'activité économique, agriculture, tourisme
- ▶ **Favoriser le mieux être social** : santé, services à l'enfance, commerce, équipements culturels et sportifs
- ▶ **Renforcer le maillage urbain et rural** : pôles de centralité et d'animation, logement, transport, cœurs de village, mobilité durable, rénovation urbaine

## Des actions transversales

### ▶ **ID en Campagne**

- ▶ Déclinaisons locales du **Plan Climat Régional et le Stratégie Régionale Biodiversité** sous forme de mesures spécifiques ou d'éco-conditionnalités et de bonifications

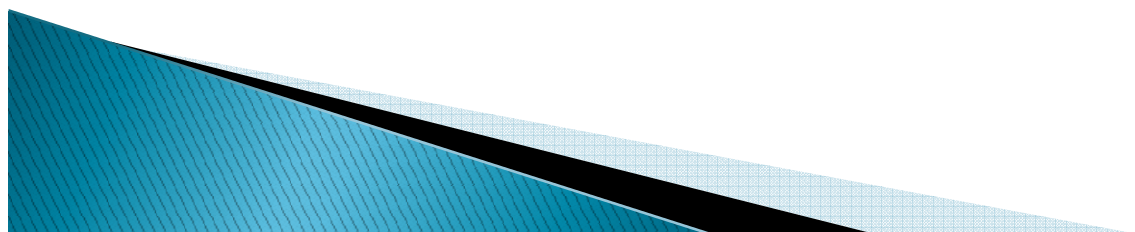


# Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : Les modalités d'intervention

Des **crédits réservés non fongibles** pour

- ▶ le THD
- ▶ les MSP en fonction de la situation locale
- ▶ ID en Campagne (10% de la dotation de base)
- ▶ La déclinaison Plan Climat et SRB 20% de la dotation de base dont 5% minimum pour la biodiversité

Des **cadres de référence** pour les actions récurrentes



# Résumé Processus d'élaboration d'un CRST

## Pays/Agglo

### Bassin de vie

### Région Centre

#### SRADDT

« Ambitions 2020 » et documents stratégiques spécifiques

1. **Diagnostic** partagé avec les acteurs locaux à l'échelle du bassin de vie
2. **Déclinaison locale des orientations** stratégiques du SRADDT et définition de priorités partagées : « Ambitions 2020 pour le Bassin de vie »
3. **Validation** d'« Ambitions 2020 pour le Bassin de vie » en commission permanente

Elaboration du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

1. **Négociation du programme d'actions** entre la Région, le Pays, les Ctés de communes et le pôle de centralité (échelle du pays) ou la Région, l'Agglo, la ville centre (échelle agglo)
2. **Validation** par la commission permanente régionale et signature du Contrat

Plus qu'une Région  
une chance pour les territoires

